



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de l'Administration et des Ressources Humaines
Direction du Patrimoine et de la Sécurité

CAHIER DES CHARGES

REPLACEMENT DU SYSTÈME DE SONORISATION DE LA SALLE DES CONSEILS DU
DU SIEGE DE LA BCEAO

MAI 2024

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1 - Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Études Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2 - Objet

Le présent appel d'offres a pour objet de sélectionner une entreprise spécialisée pour les travaux de remplacement du système de sonorisation de la salle des Conseils du Siège de la BCEAO à Dakar.

I.3 - Allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique.

I.4 - Conformité des offres

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité. Tout soumissionnaire devra produire l'agrément du fabricant des nacelles proposées.

I.5 - Visite des lieux

Une visite obligatoire des lieux sera organisée afin de permettre de mieux évaluer l'importance et la délicatesse des travaux, à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres au Siège de la BCEAO.

Tout candidat qui souhaite participer à cette visite devra manifester son intérêt en communiquant ses nom et prénoms ou ceux de son représentant devant prendre part à ladite visite en envoyant un courrier électronique, à l'adresse courrier.zdps@bceao.int, au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres.

I.6 - Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins de cent quatre-vingt (180) jours, à compter de la date limite de dépôt des plis.

I.7 - Langue de soumission

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.8 - Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.9 - Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.10 - Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

I.11 - Présentation des soumissions

L'offre devra être présentée en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission ;
- une présentation de la société ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

I.11.1 - Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe 1 précisant tous les éléments de sa proposition.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.11.2 - Présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous - contractants

La présentation du soumissionnaire et/ou des sous-contractants comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements, le cas échéant.

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.11.3 - Offre technique

L'offre technique comprendra :

- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) ;
-

-
- les fiches et notices techniques de tous les équipements proposés ;
 - le planning prévisionnel d'exécution des travaux ;
 - la liste des travaux similaires réalisés ;
 - la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.11.4 - Offre financière

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane. Les devis en TTC sont acceptés à condition de bien faire apparaître les taxes.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

I.12 - Date et heure limites de transmission des dossiers

Les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.zdps@bceao.int au plus tard à la date limite de dépôt des offres indiquée dans l'avis d'appel d'offres, délai de rigueur.

I.13 - Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la réception, la vérification de conformité, l'évaluation ainsi qu'au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique conforme est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf du surpresseur.

I.14 - Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum.

Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

I.15 - Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.16. Lieu de livraison et d'installation

Le système de sonorisation devra être livré au Siège de la BCEAO, sis à l'Avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar et installés comme indiqué dans le présent dossier d'appel d'offres.

I.17 - Délai de livraison et d'installation

I.17.1 - Le délai de livraison et d'installation du système de sonorisation devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de la commande.

I.17.2 - Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

I.18 - Réception

La réception provisoire se fera à la fin de l'installation et après vérification du bon fonctionnement des équipements, attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux Parties. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

I.19 - Garantie

Le système de sonorisation livré et installé devra être neuf, de bonne qualité et garanti contre tout vice de fabrication. La période de garantie pièces et main d'œuvre devra être au moins d'un an. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

En outre, toute nouvelle installation réalisée devra être garantie (durée et contenu).

I.20 - Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à compter de la date de signature du bordereau de livraison ;
- soixante-cinq pour cent (65%), à la livraison et l'installation conformes des équipements attestées par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie lors de la réception définitive.

I.21 - Litiges et contestations

I.21.1 - Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

I.21.2 - L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

I.21.3 - Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie sucombante.

I.22 - Informations complémentaires

I.22.1 - Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Patrimoine et de la Sécurité, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de transmission des offres à l'adresse : courrier.zdps@bceao.int.

I.22.2 - Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES, DES PRESTATIONS ET DES CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS A FOURNIR ET A INSTALLER

I – PRESTATIONS ATTENDUES

Il s'agira de fournir et d'installer un ensemble d'équipements capables de remplacer l'existant décrit ci-dessus et de fournir un signal sonore de très bonne qualité et sans « effet Larsen » (sans écho de retour ni sifflement). Le son dans la salle doit demeurer impeccable quelles que soient les conditions d'occupation de la salle et les types de manifestations.

Le choix du système de conférence doit être fait avec soin et d'être de très bonne qualité et beaucoup plus moderne que le système BOSCH DCN. La préférence sera portée sur la nouvelle génération des systèmes de sonorisation de conférence sans fil de BOSCH.

Une formation sur la configuration et l'utilisation du nouveau système sera délivrée aux techniciens de la BCEAO.

II – CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS DE SONORISATION A REMPLACER

Le système de sonorisation à remplacer est composé d'un système de conférence câblé et numérique de type BOSCH serie DCN et des éléments de sonorisation d'ambiance ci-après montés dans un rack 19 pouces

- une unité centrale BOSCH DCN ;
- une table de mixage YAMAHA de 16 pistes ;
- un éliminateur de Larsen Behringer Feedback Destroyer Pro ;
- un microphone HF sans fil à main True Diversity ;
- Quatre (4) haut-parleurs de type professionnel fixés au quatre coins de la salle ;
- un enregistreur vocal de conférence sur carte mémoire MARANTZ ;
- Un amplificateur de puissance PowerSoft DIGAM M serie.

L'ensemble des équipements de type rackable en châssis 19 pouces est protégé par un stabilisateur électrique FURMAN et alimenté sur courant ondulé.

III – CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS DE SONORISATION A FOURNIR

Le système de conférence à fournir sera de type sans fil pour 25 participants. Il devra être évolutif pour insérer des options d'identification et l'ajout d'un commutateur réseau/vidéo Ethernet supplémentaire et un dôme de conférence HD.

Le nouveau système de conférence sera composé de :

- 25 postes de discussion sans fil ;
- 1 borne d'accès sans fil ;
- 25 microphones ultra-directifs DCN multimedia ;
- 25 microphones à col de cygne long ;
- 25 batteries pour les postes de discussion ;
- des chargeurs de batteries (plusieurs batteries en charge simultanément) ;
- 1 tablette numérique pour la configuration et la commande du système ;
- des valises de transport pour tous les équipements.

OPTION : les soumissionnaires pourront faire une offre (technique et financière) pour l'intégration des équipements de visioconférence existant dans la salle au nouveau système de conférence. L'objectif visé est de pouvoir tenir des réunions en visioconférence ou en

présentiel en restant sur le même type de sonorisation.

Les caractéristiques minimales des éléments constitutifs du système de conférence à fournir sont résumées dans le tableau ci-dessous :

N°	Désignation	Caractéristiques
1	Poste de discussion sans fil	<ul style="list-style-type: none"> - permet aux participants de parler, d'enregistrer une demande de prise de parole et d'écouter ; - écran tactile ; - modes usage unique, usage double ou président ; - affichage du logo, des langues d'interface utilisateur, de la liste des orateurs et des demandes ; - sécurité de la connexion avec cryptage WAP2 contre les écoutes clandestines ; - Wifi standard (IEEE 802.11n) ; - supprimeur de Larsen intégré ; - niveau d'entrée nominal du microphone : 80 dB SPL ; - sortie nominale du haut-parleur : 72 dB NPA à 0,5 m ; - sortie nominale du casque : 0 dBV ; - sans interférences ; - mobile (non fixé).
2	Borne d'accès sans fil	<ul style="list-style-type: none"> - usage autonome, aucune unité centrale nécessaire ; - peut gérer jusqu'à 100 postes ; - alimentation par Ethernet ou un câble de réseau système DCN multimedia ; - tension d'alimentation : 220-240 V / 50-60 Hz ; - PoE : 802.3af, 802.3at - type 1 mode A (endspan), mode B (midspan) ; - taux de distorsion d'harmoniques au niveau nominal < 0,1% ; - rapport signal/bruit > 96 dBA ; - Wifi standard (IEEE 802.11n) ; - plage de fréquences : 2,4 GHz et 5 GHz ; - sans interférences ; - Connecteur entrée/sortie audio ; - zone de couverture sans fil : environ 30 m sur 30 m.
3	Microphone ultra-directif DCN multimedia	<ul style="list-style-type: none"> - haute directivité s'intégrant dans le poste de discussion ; - faible sensibilité aux téléphones mobiles ; - bande passante : 100 Hz, 15 kHz.
4	Microphone à col de cygne long	<ul style="list-style-type: none"> - unidirectionnel avec une protection anti-vent intégrée ; - faible sensibilité aux téléphones mobiles ; - longueur : environ 50 cm ; - Bande passante : 125 Hz à 15 kHz.
5	Batteries pour les postes de discussion	<ul style="list-style-type: none"> - capacité : environ 12 800 mAh ; - autonomie : 20 heures d'énergie (DCNM-WDE) à partir d'une charge complète ; - charge complète : environ 3 heures.
6	Chargeurs de batteries	<ul style="list-style-type: none"> - charge jusqu'à 5 batteries simultanément (les batteries peuvent être laissées dans le chargeur lorsqu'elles sont complètement chargées) ; - alimentation : 220-240 V.

III – CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Fourniture et pose d'un système de sonorisation

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Système de conférence de type sans fil pour 25 participants comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - 1 borne d'accès ; - 25 postes de discussion ; - 25 microphones ultra-directifs DCN multimédia ; - 25 batteries pour les postes de discussion ; - 1 tablette numérique pour la configuration et la commande du système ; - des valises de transport. 	1		
Microphone à col de cygne long (caractéristiques techniques à joindre à l'offre)	25		
Main d'œuvre pour la réalisation, la mise en service le réglage des paramètres de fonctionnement des nouvelles installations ainsi que la formation des techniciens internes	FF		
MONTANT GLOBAL HT/ HDD			

Coût annuel contrat de maintenance à l'issue de la période de garantie	
---	--

N.B. : Ce cadre de devis quantitatif et estimatif est donné à titre indicatif. Les soumissionnaires devront donc le vérifier et le compléter sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire. En tout état de cause, les nouvelles installations ne seront acceptées que si elles sont d'une finition irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre. En conséquence, les coûts des prestations devront comprendre toutes les dépenses nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

ANNEXE I : (Formulaire de soumission)

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ

BCEAO/SIEGE
BP 3108 DAKAR
SENEGAL

Objet : Remplacement du système de sonorisation de la salle des Conseils du Siège de la BCEAO à Dakar à Dakar

Nous, soussignés, (Nom, Prénom et qualité) soumettons par la présente, une offre de prix pour le remplacement du système de sonorisation de la salle des Conseils du Siège de la BCEAO à Dakar, pour un montant HT/HDD deFCFA.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre offre engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations sur le montant du marché, nous nous engageons, si celle-ci est retenue, à commencer les prestations, au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté
